

Banque Nationale Agricole
البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : 5, Rue de Syrie - 1002 - Tunis Belvédère

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

**Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse
de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2018-1 » de 100 000 000 de Dinars
émis par Appel Public à l'Epargne**

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Visa n° **18 / 1001** du **24 AVR. 2018** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30/04/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BNA 2018 » enregistré par le CMF en date du **24 AVR. 2018** sous le n° **18 / 1001** ; des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30/04/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2018.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BNA, Rue de Syrie - 1002 - Tunis Belvédère ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le **20 juillet 2018**.



Avril 2018

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2018-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission.....	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5. But de l'émission.....	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	8
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :.....	9
2.2.4. Date de règlement :	9
2.2.5. Taux d'intérêts.....	9
2.2.6. Intérêts.....	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	14
2.2.9. Paiement.....	14
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	14
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt	14
2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang	15
2.2.13. Garantie	15
2.2.14. Notation	16
2.2.15. Mode de placement	16
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées	16
2.2.17. Fiscalité des titres.....	16
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	16
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	16
2.3.2. Marché des titres	17
2.3.3. Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing	17
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	17
2.3.5. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées	17
2.3.6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :	18
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	19
ANNEXE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BNA	22
A- ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS DU BP FIGURANT AU NIVEAU DU DOCUMENT DE REFERENCE « BNA 2018 »	22
B- ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2017	24
i. Bilans au 31/12/2017	24
ii. Etat des engagements hors bilan au 31/12/2017	25
iii. Etat de résultat au 31/12/2017	26
iv. Etat de flux de trésorerie au 31/12/2017	27
v. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2017	28
vi. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017	67
C- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017	83
i- Bilan consolidé au 31/12/2017.....	83
ii- Etat des engagements hors bilans consolidé au 31/12/2017	84
iii- Etat de résultat consolidé au 31/12/2017	85
iv- Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2017	86
v- Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2017.....	87
vi- Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2017	127

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE Subordonné « BNA Subordonné 2018-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » est émis pour un montant de 100 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Montant : 100 000 000 de dinars

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations : 1 000 000 obligations subordonnées

Forme des obligations : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie A et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : **Trois (3) ans** pour la catégorie A et de **cinq (5) ans** pour la catégorie B.

Duration (taux fixe) : **2,712 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : **8,25% et/ou TMM +2,00%** ;

→ Catégorie B : **8,50% et/ou TMM + 2,25%** ;

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

→ Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;

→ Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « **BNA Subordonné 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « BNA Subordonné 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **BNA Subordonné 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15)

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération :

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole



1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
Monsieur Kamel GUESMI



1.4. Responsable de l'information :

M. Ahmed BEN MOULEHEM
Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance
Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024

La notice légale est publiée au JORT N° 55 du 10/05/2018

Conseil du Marché Financier
Visa n° 18/1001 du 24 AVR. 2018
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL.



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100MD et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 100MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 100 millions de dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BNA Subordonné 2018-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire subordonné est de 100 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 325 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 51 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 28 000D hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 69 868D¹ hors taxes et les frais divers 1500D, soit un total de frais approximatif de 475 368D et un produit net de l'emprunt de 99 524 632D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	100 000 000	100,000
Frais globaux ²	475 368	0,475
Produit net	99 524 632	99,525

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

¹ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% à taux fixe (Catégorie A), 25% à taux variable (Catégorie A), 25% à taux fixe (Catégorie B) et 25% à taux variable (Catégorie B).

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 100 000 000D et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. (cf. rang de créance page 15)

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 15). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 8,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Août** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

Le montant total des intérêts serait de **24 750 000D** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de **8,25%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux variable de **TMM+2,00%** (en considérant un taux nominal de **7,218%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018, soit 5,218% majorée de 2,00%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à **21 652 500D**.

Le montant total des intérêts serait de **42 500 000D** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de **8,50%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux variable de **TMM+2,25%** (en considérant un taux nominal de **7,468%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018, soit 5,218% majorée de 2,25%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à **37 337 500D**.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM publié par la BCT.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,00% (soit la moyenne des TMM + 2,00%) pour la catégorie A, et majorée d'une marge de 2,25% (soit la moyenne des TMM +2,25%) pour la catégorie B.

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) soit 5,218% majorée de 2,00%, soit 7,218% pour la catégorie A, et majorée de 2,25%, soit 7,468% pour la catégorie B .

Pour les besoins de la simulation, ces taux ont été figés à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations subordonnées : 1 000 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation subordonnée : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 10/08/2018

Date du premier paiement en intérêts : 10/08/2019 pour les deux catégories

Date du premier remboursement en capital :

→ Catégorie A : **10/08/2019**

→ Catégorie B : **10/08/2021**

Date de la dernière échéance :

→ Catégorie A : **10/08/2023**

→ Catégorie B : **10/08/2025**

Taux d'intérêt nominal :

→ **Catégorie A** : Un taux fixe de 8,25% brut l'an et/ou variable (TMM +2,00%), soit 5,218%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) majoré de 2,00% (à titre indicatif)

→ **Catégorie B** : Un taux fixe de 8,50% brut l'an et/ou variable (TMM +2,25%), soit 5,218%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Avril 2017 au mois de Mars 2018) majoré de 2,25% (à titre indicatif)

Amortissement :

→ **Catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20D par obligation subordonnée ;

→ **Catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20D par obligation subordonnée.

➤ Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

➤ Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	4,110	4,710	4,890	4,250	4,260	5,530
Février	4,200	4,680	4,800	4,220	4,290	5,610
Mars	4,330	4,720	4,820	4,200	4,290	6,040
Avril	4,700	4,720	4,800	4,240	4,410	
Mai	4,690	4,700	4,770	4,250	4,830	
Juin	4,740	4,780	4,800	4,210	4,940	
Juillet	4,730	4,980	4,780	4,320	5,150	
Août	4,750	4,940	4,750	4,200	5,190	
Septembre	4,720	4,920	4,770	4,260	5,220	
Octobre	4,660	4,930	4,750	4,330	5,230	
Novembre	4,750	4,930	4,300	4,230	5,230	
Décembre	4,740	4,880	4,280	4,260	5,230	

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 8,25%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=8,25%)

<i>(en Dinars)</i>					
Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100 000 000				
2019		20 000 000	80 000 000	8 250 000	28 250 000
2020		20 000 000	60 000 000	6 600 000	26 600 000
2021		20 000 000	40 000 000	4 950 000	24 950 000
2022		20 000 000	20 000 000	3 300 000	23 300 000
2023		20 000 000	0	1 650 000	21 650 000
Total		100 000 000		24 750 000	124 750 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée (Taux fixe = 8,25%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100				
2019		20	80	8,250	28,250
2020		20	60	6,600	26,600
2021		20	40	4,950	24,950
2022		20	20	3,300	23,300
2023		20	0	1,650	21,650
Total		100		24,750	124,750

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux variable de TMM + 2,00%

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 7,218%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100 000 000				
2019		20 000 000	80 000 000	7 217 500	27 217 500
2020		20 000 000	60 000 000	5 774 000	25 774 000
2021		20 000 000	40 000 000	4 330 500	24 330 500
2022		20 000 000	20 000 000	2 887 000	22 887 000
2023		20 000 000	0	1 443 500	21 443 500
Total		100 000 000		21 652 500	121 652 500

➤ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à Taux variable = 7,218%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100				
2019		20	80	7,218	27,218
2020		20	60	5,774	25,774
2021		20	40	4,331	24,331
2022		20	20	2,887	22,887
2023		20	0	1,444	21,444
Total		100		21,653	121,653

2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux fixe de 8,50%

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=8,50%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100 000 000				
2019			100 000 000	8 500 000	8 500 000
2020			100 000 000	8 500 000	8 500 000
2021		20 000 000	80 000 000	8 500 000	28 500 000
2022		20 000 000	60 000 000	6 800 000	26 800 000

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018, majorée de 2,00%..

2023	20 000 000	40 000 000	5 100 000	25 100 000
2024	20 000 000	20 000 000	3 400 000	23 400 000
2025	20 000 000	0	1 700 000	21 700 000
Total	100 000 000		42 500 000	142 500 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée (Taux fixe=8,50%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100				
2019			100,000	8,500	8,500
2020			100,000	8,500	8,500
2021		20,000	80,000	8,500	28,500
2022		20,000	60,000	6,800	26,800
2023		20,000	40,000	5,100	25,100
2024		20,000	20,000	3,400	23,400
2025		20,000	0,000	1,700	21,700
Total		100,000		42,500	142,500

2.2.7.4. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux variable TMM +2,25%

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 7,468%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100 000 000				
2019			100 000 000	7 467 500	7 467 500
2020			100 000 000	7 467 500	7 467 500
2021		20 000 000	80 000 000	7 467 500	27 467 500
2022		20 000 000	60 000 000	5 974 000	25 974 000
2023		20 000 000	40 000 000	4 480 500	24 480 500
2024		20 000 000	20 000 000	2 987 000	22 987 000
2025		20 000 000	0	1 493 500	21 493 500
Total		100 000 000		37 337 500	137 337 500

➤ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à Taux variable) = 7,468%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100				
2019			100	7,468	7,468
2020			100	7,468	7,468
2021		20	80	7,468	27,468
2022		20	60	5,974	25,974
2023		20	40	4,481	24,481
2024		20	20	2,987	22,987
2025		20	0	1,494	21,494
Total		100		37,338	137,338

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018, majorée de 2,25%.

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 100 000 000D.

La BNA s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 100 000 000D.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,25%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** pour la catégorie B.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018, qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,218%** pour la catégorie A et de **7,468%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et de **2,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de 5 ans.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,712** années et **4,219** années pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

→ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 24/04/2018 sous le n° 18/1001

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus visé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13. Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.14. Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées p18).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en

Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis selon les caractéristiques suivantes :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 30/01/2018 (en Dinars)
"Emprunt Subordonné BNA 2009" – 15 ans - Taux:5,4%	50 000 000	-	07/04/2009	07-avr	23 320 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016"*** – 5 ans - Taux:7,4%	37 000 000	-	19/10/2016	19-oct	92 600 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016"*** – 7 ans* - Taux:7,55%	63 000 000	-	19/10/2016	19-oct	92 600 000
"BNA Subordonné 2017-1" – 5 ans - Taux:7,4%	20 140 000	-	26/05/2017	26-mai	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" – 7 ans* - Taux:7,55%	29 860 000	-	26/05/2017	26-mai	50 000 000
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2"*** – 5 ans - Taux:7,6%	23 500 000	-	29/12/2017	29-déc	50 000 000
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2"*** – 7 ans* - Taux:7,75%	26 500 000	-	29/12/2017	29-déc	50 000 000
Total					215 920 000

* avec 2 ans de franchise

** Emprunt ne faisant pas Appel Public à l'Épargne

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au

remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

→ **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.3.6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars
5, Rue de Syrie - 1002 - Tunis Belvédère
Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Emprunt Obligataire Subordonné « BNA Subordonné 2018-1 » De 100 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination
Décision de l'AGO du **22/05/2017**

Délibération du Conseil d'Administration du **05/02/2018**

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du **19/04/2018**

Visa du Conseil du Marché Financier n° **18 / 1001** du **24 AVR. 2018**

Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 10/05/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à
Profession/activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même		
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
<input type="checkbox"/> Tuteur		
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	N° du Matricule Fiscal
Délivrée le:	à

Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2018-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)
 Taux fixe 8,25% et/ou Taux variable TMM + 2,00%
- Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2018-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)
 Taux fixe 8,50% et/ou Taux variable TMM + 2,25%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de souscription et de libération et le **10/08/2018** date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique à partir du **10/08/2018** et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2018 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur..... Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations subordonnées de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1) Taux fixe 8,25% et/ou Taux variable de TMM +2,00%
- Obligations subordonnées de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1) Taux variable fixe 8,50% et/ou TMM+ 2,25% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars
5, Rue de Syrie - 1002 - Tunis Belvédère
Registre de Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Emprunt Obligataire Subordonné « BNA Subordonné 2018-1 » De 100 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination
Décision de l'AGO du 22/05/2017

Délibération du Conseil d'Administration du 05/02/2018

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 19/04/2018

Visa du Conseil du Marché Financier n° 18 / 1001 du 24 AVR. 2018

Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 10/05/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> M ^r
Nationalité :	Pièce d'identité : (1)			<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession/activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
	<input type="checkbox"/> Tuteur
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M ^r
Nom & prénom :	Personne morale :
Pièce d'identité : (1)	Raison Sociale
<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	N° du Matricule Fiscal
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal :
	Pays :
	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2018-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)
 Taux fixe 8,25% et/ou Taux variable TMM + 2,00%
- Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2018-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)
 Taux fixe 8,50% et/ou Taux variable TMM + 2,25%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de souscription et de libération et le 10/08/2018 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique à partir du 10/08/2018 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2018 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations subordonnées de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1) Taux fixe 8,25% et/ou Taux variable de TMM + 2,00%
- Obligations subordonnées de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1) Taux variable fixe 8,50% et/ou TMM + 2,25% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)
possession

Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Annexe : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BNA

La BNA a publié ses états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017 tels que audités et certifiés par les commissaires aux comptes. Ces états financiers seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2018 pour approbation.

A- Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions du BP figurant au niveau du document de référence « BNA 2018 »

L'analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « BNA 2018 » fait ressortir des taux de réalisation supérieurs à 1 pour la majorité des postes de bilan et de l'état de résultat. La BNA a clôturé l'exercice 2017 avec un bénéfice net de 198,6MD contre 182,7MD prévu, soit +8,7% par rapport à ses objectifs.

(en mD)	Réalisations 2017	Prévisions 2017	Taux de réalisation
ACTIF			
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	178 353	169 487	105,2%
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	99 941	97 113	102,9%
3- Créances sur la clientèle	8 725 577	8 725 128	100,0%
4- Portefeuille-titres commercial	4 929	3 779	130,4%
5- Portefeuille d'investissement	1 407 310	1 407 317	100,0%
6- Valeurs immobilisées	97 068	93 620	103,7%
7- Autres actifs	153 839	180 343	85,3%
TOTAL ACTIF	10 667 017	10 676 786	99,9%
PASSIF			
1- Banque Centrale et CCP	803 589	803 589	100,0%
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	395 643	461 254	85,8%
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	7 633 299	7 575 925	100,8%
4- Emprunts et ressources spéciales	509 410	505 172	100,8%
5- Autres passifs	349 047	371 230	94,0%
TOTAL PASSIF	9 690 988	9 717 170	99,7%
CAPITAUX PROPRES			
1- Capital social	160 000	160 000	100,0%
2- Réserves	485 794	345 172	140,7%
3- Actions propres	-1 372	-1 372	100,0%
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	100,0%
5- Résultats reportés	16	140 054	0,0%
6- Résultat de l'exercice	198 591	182 761	108,7%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	976 028	959 615	101,7%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	10 667 017	10 676 786	99,9%

(en mD)	Réalisations 2017	Prévisions 2017	Taux de réalisation
PR1- Intérêts et revenus assimilés	627 052	630 723	99,4%
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	7 017	5 854	119,9%
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>	595 404	600 531	99,1%
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>	24 631	24 338	101,2%
PR2- Commissions (en produits)	87 556	87 504	100,1%
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	21 150	21 153	100,0%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	77 036	78 091	98,6%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	812 794	817 471	99,4%
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	365 239	367 963	99,3%
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	62 272	62 228	100,1%
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>	288 238	291 006	99,0%
<i>c - Emprunts obligataires & syndiqués</i>	14 381	11 766	122,2%
<i>d - Ressources spéciales</i>	348	2 962	11,7%
CH2- Commissions encourues	3 249	3 205	101,4%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	368 489	371 169	99,3%
PRODUIT NET BANCAIRE	444 305	446 302	99,6%
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-80 505	-102 026	78,9%
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement*	90 470	88 154	102,6%
PR7- Autres produits d'exploitation (+)	582	597	97,5%
CH6- Frais de personnel (-)	179 347	179 637	99,8%
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	35 110	35 980	97,6%
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)	6 379	6 187	103,1%
Contribution au Fonds de Garantie des dépôts	0	0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	234 017	211 223	110,8%
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires et extraordinaires	-4 466	-5 399	82,7%
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	30 960	23 063	134,2%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	198 591	182 761	108,7%

B- Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

i. Bilans au 31/12/2017

(en mD)	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%
a- Comptes débiteurs		1 262 769	1 142 169	120 600	10,6%
b- Autres concours à la clientèle		7 150 674	5 881 979	1 268 695	21,6%
c- Crédits sur ressources spéciales		294 773	329 056	(34 283)	(10,4%)
d- Créances agricoles sur l'Etat		17 361	18 563	(1 202)	(6,5%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	4 929	40 768	(35 839)	(87,9%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 407 310	1 280 497	126 813	9,9%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	97 068	87 448	9 620	11,0%
AC7 - Autres actifs	4.7	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)
Total des actifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	395 643	313 392	82 251	26,2%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%
a- Dépôts à vue		2 046 240	1 850 982	195 258	10,5%
b- Autres dépôts et avoirs		5 587 059	5 174 585	412 474	8,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	509 410	428 479	80 931	18,9%
a- Emprunts matérialisés		221 131	129 821	91 310	70,3%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
PA5 - Autres passifs	4.12	349 047	276 740	72 307	26,1%
Total des passifs		9 690 988	8 663 091	1 027 897	11,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	160 000	160 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	485 794	345 172	140 622	40,7%
CP3 - Actions propres	4.13	(1 372)	(1 372)	-	-
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	16	54	(38)	(70,4%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	198 591	140 000	58 591	41,9%
Total des Capitaux propres		976 029	776 854	199 175	25,6%
Total des capitaux propres et passifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%

ii. Etat des engagements hors bilan au 31/12/2017

(en mD)	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)
a- En faveur des établissements bancaires		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
b- En faveur de la clientèle		710 889	632 264	78 625	12,4%
c- En faveur de l'Etat		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 433	679 453	(115 020)	(16,9%)
Débiteurs par accréditifs export devises		78 876	54 252	24 624	45,4%
Débiteurs par accréditifs import devises		485 557	625 201	(139 644)	(22,3%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	5.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 543	2 267 387	96 156	4,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.3	506 617	430 656	75 961	17,6%
Crédits notifiés non utilisés		506 617	430 656	75 961	17,6%
HB5 - Engagements sur titres	5.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
a- Participations non libérées		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		510 449	434 697	75 752	17,4%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.5	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

iii. Etat de résultat au 31/12/2017

(en mD)	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	627 052	516 822	110 230	21,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		7 017	6 234	783	12,6%
b- Opérations avec la clientèle		595 404	487 504	107 900	22,1%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		24 631	23 084	1 547	6,7%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	87 556	69 722	17 834	25,6%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	21 150	19 400	1 750	9,0%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	77 036	68 875	8 161	11,8%
Total produits d'exploitation bancaire		812 794	674 819	137 975	20,4%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
b- Opérations avec la clientèle		(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
d- Autres intérêts et charges		(348)	(455)	107	23,5%
CH2 - Commissions encourues		(3 249)	(3 308)	59	1,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(368 488)	(296 005)	(72 483)	(24,5%)
Produit Net Bancaire		444 306	378 814	65 492	17,3%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	90 470	86 587	3 883	4,5%
PR7 - Autres produits d'exploitation		582	581	1	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 379)	(5 289)	(1 090)	(20,6%)
Résultat d'exploitation		234 017	154 473	79 544	51,5%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(43)	170	(213)	(125,3%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(30 960)	(10 858)	(20 102)	(185,1%)
Résultat des activités ordinaires		203 014	143 785	59 229	41,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 423)	(3 785)	(638)	(16,9%)
Résultat net de l'exercice		198 591	140 000	58 591	41,9%

iv. Etat de flux de trésorerie au 31/12/2017

(en mD)	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		727 163	586 584	140 579	24,0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(359 523)	(284 904)	(74 619)	(26,2%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(6 150)	(2 100)	(4 050)	(192,9%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 407 059)	(673 161)	(733 898)	(109,0%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		602 516	768 741	(166 225)	(21,6%)
Titres de placement		(1 513)	(74)	(1 439)	(1944,6%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(181 250)	(153 446)	(27 804)	(18,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 574	(92 000)	93 574	101,7%
Impôt sur les bénéfices		(5 742)	(938)	(4 804)	(512,2%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(629 984)	148 702	(778 686)	(523,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 406	62 137	18 269	29,4%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		6 985	(243 269)	250 254	102,9%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 990)	(6 961)	(3 029)	(43,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	77 401	(188 093)	265 494	141,2%
Activités de financement					
Emission d'emprunts		100 000	100 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(10 735)	(3 335)	(7 400)	(221,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 158)	29 397	(40 555)	(138,0%)
Dividendes versés		(32)	(34)	2	5,9%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	78 075	126 028	(47 953)	(38,0%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(37 960)	-	(37 960)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(512 468)	86 637	(599 105)	(691,5%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(448 080)	(534 717)	86 637	16,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

v. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 175 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.1.

3.7- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

En l'absence d'une comptabilité multidevises, la BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice encours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2017

La banque a procédé à l'ouverture de 4 nouvelles représentations et de 2 bureaux de change frontaliers au cours de l'année 2017 .

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 13/12/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, avec recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% pour la catégorie A et au taux de 7,55 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 28/11/2017, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,6% pour la catégorie A et au taux de 7,75 pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 22/05/2017 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a procédé à la cession de 5.417.780 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 100.160 mDT. La plus value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 95.907 mDT;

La banque a procédé à la cession à la SOFINREC de deux lots de créances compromises s'élevant à 99.201 mDT dont 3.009 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 39.104 mDT dont 1.454 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 122.557 mDT et 10.098 mDT.

En vertu des dispositions de l'article 52 De la loi n°66 Du 18 décembre 2017 Portant loi de finances pour la gestion de l'année 2018, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extra-ordinaires pour un montant de 4.423 mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.353 mDT au 31/12/2017 contre 246.320 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.967 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	-	6 499	-
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 056	(20 733)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	3	14	(11)	(78,6%)
Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2017 de 80%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2017, un ratio de liquidité de 107,05%.

	Seuil régl. 31/12/2017	Seuil régl. 31/12/2016
Ratio de liquidité	107,1%	102,0%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(303)	(31)	-	-	(334)
Total	(303)	(31)	-	-	(334)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 99.941 mDT au 31/12/2017 contre 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 136.448 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	208 770	(160 183)	(76,7%)
Comptes courants & autres créances	8 553	3 479	5 074	145,8%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%
Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	100 173	236 597	(136 424)	(57,7%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	-	-	-	48 587
Comptes courants & autres créances	8 553	-	-	-	8 553
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	57 273	400	32 500	10 000	100 173
Total au 31 décembre 2016	191 597	19 850	15 150	10 000	236 597

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	48 587	48 587
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	51 586	51 586
Total brut au 31 décembre 2017	-	-	-	100 173	100 173
Total brut au 31 décembre 2016	-	-	-	236 597	236 597

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devise.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.725.577 mDT contre 7.371.767 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.353.810 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 066 799	1 109 356	(42 557)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 482)	(2 733)	251	9,2%
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 096 330	7 851 062	1 245 268	15,9%
Comptes débiteurs	1 246 715	1 138 561	108 154	9,5%
Autres concours à la clientèle	7 563 714	6 436 748	1 126 966	17,5%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	205 720	180 232	25 488	14,1%
Produits constatés d'avance	(29 440)	(17 392)	(12 048)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Encours brut	10 181 494	8 979 986	1 201 508	13,4%
Provisions sur créances à la clientèle	(966 480)	(1 042 176)	75 696	7,3%
Provisions sur créances classées	(640 078)	(790 851)	150 773	19,1%
Provisions additionnelles	(238 583)	(176 212)	(62 371)	(35,4%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(488 973)	(565 579)	76 606	13,5%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 455 917)	(1 608 219)	152 302	9,5%
Encours net	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(790 851)	(78 139)	228 912	-	(640 078)
Provisions additionnelles	(176 212)	(76 509)	14 138	-	(238 583)
Provisions collectives	(75 113)	(12 706)	-	-	(87 819)
Total	(1 042 640)	(167 354)	243 050	-	(966 944)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contactuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	609 057	40 784	114 648	205 010	97 300	1 066 799
Engagements bruts commerciaux et industriels	2 382 766	2 826 512	1 126 557	2 221 598	538 897	9 096 330
Comptes courants associés	-	541	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	17 824	-	-	-	17 824
Total au 31 décembre 2017	2 991 823	2 885 661	1 241 205	2 426 608	636 197	10 181 494

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	160 039	1 304	-	10 020 150	10 181 493
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(966 140)	(966 943)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(488 973)	(488 973)
Total brut au 31 décembre 2017	159 236	1 304	-	8 565 037	8 725 577
Total brut au 31 décembre 2016	138 479	-	-	7 233 288	7 371 767

4.3.1- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2017, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 12,4% et un ratio Tier One de 7,99%.

	Seuil régl.	31/12/2017	31/12/2016
Ratio de solvabilité	10,0%	12,40%	11,18%
Tier One		7,99%	7,31%

4.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	768 122	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	851 477	919 313	745 957	816 447	(490 389)	(525 038)	(72 927)	(82 427)
Total créances classées	2 083 834	2 268 523	1 849 718	1 990 734	(878 661)	(958 771)	(222 209)	(212 867)
Total créances en mDT	11 346 895	10 086 916	11 062 687	9 754 625	(878 661)	(967 063)	(261 312)	(240 333)
Taux des créances classées	18,36%	22,49%	16,72%	20,41%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	52,83%	51,65%	59,52%	58,85%				

4.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

4.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 238.583 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.371 mDT par rapport au 31/12/2016 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2017 des dotations complémentaires pour un montant de 76.509 mDT et des reprises pour un montant de 14.138 mDT.

4.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

4.3.7- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 4.929 mDT au 31/12/2017 contre 40.768 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 35.839 mDT due essentiellement à la baisse des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 37.966 mDT au 31/12/2016 à 2.380 au 31/12/2017.

	31/12/2016	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
I- Titres de placement	1 638	1 212	11	-	2 861
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	27	2	-	-	29
Valeurs brutes	27	2	-	-	29
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	891	1 473	-	-	2 364
Valeurs brutes	955	1 511	-	-	2 466
Provisions	(64)	(38)	-	-	(102)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	720	(263)	11	-	468
Valeurs brutes	1 060	-	-	-	1 060
Provisions	(340)	(263)	11	-	(592)
II- Titres de transactions	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
Bons du trésor	37 966	2 374	-	(37 960)	2 380
Créances et dettes rattachées	1 164	-	(1 476)	-	(312)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	40 768	3 586	(1 465)	(37 960)	4 929

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.407.310 mDT au 31/12/2017 contre 1.280.497 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2017
Valeur brute au 31 décembre 2017	182 209	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Valeur au 1er janvier	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Acquisitions / souscriptions	7 135	28 500	4 000	13 500	-	92 568	145 703
Cessions / Remboursement	(4 814)	(39 188)	-	(1 846)	(10 934)	-	(56 782)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 960	37 960
Créances rattachées	143	8 112	-	8 265	15	31 319	47 854
Provisions au 31 décembre 2017	(34 514)	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Provisions au 1er janvier	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Dotations	(3 346)	-	(197)	(5 014)	-	-	(8 557)
Reprises	1 116	-	-	2 004	-	-	3 120
Valeur nette au 31 décembre 2017	147 838	226 546	25 484	117 716	76 385	813 341	1 407 310
Valeur brute au 31 décembre 2016	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Créances rattachées	101	8152	0	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	237 274	21 681	112 438	87 324	674 075	1 280 497

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres cotés	82 778	81 479	1 299	1,6%
Titres non cotés	97 936	97 810	126	0,1%
Titres OPCVM	1 495	599	896	149,6%
Total	182 209	179 888	2 321	1,3%

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2017	Provisions	Valeur nette au 31/12/2017
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
SOVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 494	36	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	29,92%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CILLETES	29,39%	265	-	-	265	-	265
SICAV BNA	22,53%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	90	896	-	986	-	986
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		41 773	932	-	42 705	(1 447)	41 258
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 407)	593
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(3 704)	5 714
CAP Bank	23,82%	1 856	614	-	2 470	(229)	2 241
AMI	13,41%	24 245	5 551	-	29 796	(2 832)	26 964
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
TUNIS-RE	18,50%	26 693	-	-	26 693	-	26 693
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		69 217	6 165	-	75 382	(13 177)	62 205
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 464)	1 591
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(1 946)	3 735
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(843)	699
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(380)	718
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(134)	2 116
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(6 143)	561
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	1,82%	6 143	-	(4 254)	1 889	-	1 889
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	-	3 800
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	3 000	-	-	3 000	-	3 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(4 817)	2 743
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(174)	126
SPT MED V	7,17%	2 044	209	-	2 253	(32)	2 221
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	(10)	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30

COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	0,00%	200	-	-	200	(26)	174
SOSESIB	3,68%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	-	100
BTE	0,11%	99	-	-	99	(20)	79
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(42)	392
STB	0,02%	208	-	-	208	(90)	118
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 525	209	(4 254)	61 480	(17 248)	44 232
MATEUR JALTA	0,00%	560	-	(560)	-	-	-
SMVDA AZIZA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
Sociétés en liquidation		3 202	-	(560)	2 642	(2 642)	-
Total général		179 717	7 306	(4 814)	182 209	(34 514)	147 695

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	% de contrôle	Capitaux propres	Résultat 2017
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	99,99	1 088	36
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	100,00	14 938	663
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	100,00	15 332	208
SICAR INVEST	16 , rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	93,30	13 760	501
SODAL	El Kantra Route El Oueslatia 6100 Siliana	69,01	-	-
SOIVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	100,00	5 621	296
SOJET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	74,57	9 087	(681)
SIMPAR	14 ,rue Masmouda Mutuelleville	40,51	42 880	1 406
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	73,92	685	(166)
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	34,85	1 544	(159)
LES ŒILLETS	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	100,00	1 738	(332)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	26,55	3 026	60
SOGEST	44 avenue Hedi Nouira Ennasr	94,76	1 056	(386)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	69,96	35 101	2 121
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	0,08	322 065	13 625
SIVIA	51 Av Hédi Nouira Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	99,99	15 858	461
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Nouira ENNASR II 2037	100,00	5 403	(580)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	100,00	1 455	178

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins valeurs / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2017	Provisions	Encours net au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	(2 679)	(281)	1 540	(1 394)	146
Fonds géré 2	1997	2 057	(914)	(239)	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	(4 027)	(1 170)	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	(2 898)	-	4 452	(4 095)	357
Fonds géré 5	2000	7 000	(3 697)	(13)	3 290	(2 731)	559
Fonds géré 6	2001	7 000	(4 323)	(70)	2 607	(1 541)	1 066
Fonds géré 7	2002	5 000	(2 241)	(156)	2 603	(738)	1 865
Fonds géré 8	2003	3 500	(1 384)	(30)	2 086	(661)	1 425
Fonds géré 9	2005	1 500	(413)	(32)	1 055	(332)	723
Fonds géré 10	2006	5 000	(2 083)	-	2 917	(1 720)	1 197
Fonds géré 11	2007	2 500	(1 456)	-	1 044	(443)	601
Fonds géré 12	2008	8 500	(521)	-	7 979	(3 495)	4 484
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	20 000	(4 093)	15 907
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	15 000	(1 883)	13 117
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(146)	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(225)	225
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(225)	225
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	10 000	(1 115)	8 885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(219)	2 281
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(795)	7 605
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(157)	5 443
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(1 786)	4 214
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(46)	5 954
Fonds géré 19		7 000	-	-	7 000	-	7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000	-	-	9 000	(1 863)	7 137
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(308)	8 192
Total (net de provisions)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	109 451
Créances rattachées							8 265
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	117 716

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2017 à 30.779 mDT, soit une variation nette de 3.010 mDT par rapport au 31/12/2016, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2017, de dotations complémentaires pour un montant de 5.014 mDT et de reprises pour un montant de 2.004 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 204.703 mDT et des amortissements et des provisions de 107.635 mDT soit une valeur nette de 97.068 mDT contre 87.448 mDT au 31/12/2016, ce qui représente environ 0,91% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Logiciels	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Amortissements	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Logiciels	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Total net (1)	1 123	(451)	-	6 009	6 681
Immobilisations corporelles	177 677	8 969	(3 624)	-	183 022
Terrains	2 613	-	-	-	2 613
Constructions	83 227	2 820	-	-	86 047
Agencements, aménagements et installations	30 462	988	-	-	31 450
Matériel de transport	2 345	185	-	-	2 530
Mobiliers et matériel de bureau	45 469	2 487	(3 329)	136	44 763
Immobilisations en cours	8 532	2 454	-	-	10 986
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	605	-	-	(136)	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation	4 107	-	(295)	-	3 812
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Amortissements	(91 015)	(4 454)	3 171	-	(92 298)
Constructions	(26 537)	(1 378)	-	-	(27 915)
Agencements, aménagements et installations	(24 103)	(1 101)	-	-	(25 204)
Matériel de transport	(1 910)	(166)	-	-	(2 076)
Mobiliers et matériel de bureau	(38 465)	(1 809)	3 171	-	(37 103)
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	86 325	4 515	(453)	-	90 387
Total général (1)+(2)	87 448	4 064	(453)	6 009	97 068

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total			3 812			(337)

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 153.839 mDT au 31/12/ 2017 contre 176.756 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	65 030	73 148	(8 118)	(11,1%)
Débiteurs divers	16 401	9 205	7 196	78,2%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	7 143	500	6 643	1328,6%
Impôts exigibles - Actif	1 957	-	1 957	-
Commissions de gestion à percevoir	10 340	7 860	2 480	31,6%
Ajustements devises actifs	5 488	4 298	1 190	27,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	1 699	1 507	192	12,7%
Charges payées d'avance	518	442	76	17,2%
Comptes d'attente actifs	147	141	6	4,3%
Comptes de régularisation	10 227	28 704	(18 477)	(64,4%)
Comptes monétiques	644	647	(3)	(0,5%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	13	(2)	(15,4%)
Comptes liés à la compensation actifs	26 312	23 640	2 672	11,3%
Affaires litigieuses & remises égarées	17 506	16 959	547	3,2%
Ecart sur compte Caisse	108	-	108	-
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (*)	1 085	-	1 085	-
Produits à recevoir	269	241	28	11,6%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Autres comptes de régularisation actifs	325	(165)	490	297,0%
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(36 369)	(22 063)	(14 306)	(64,8%)
Autres	88 809	103 608	(14 799)	(14,3%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	36 113	34 097	2 016	5,9%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postes	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	261	248	13	5,2%
Prêts ETAT/BNA à recouvrer	80 958	138 241	(57 283)	(41,4%)
Prêts ETAT/BNA recouverts	(35 373)	(78 970)	43 597	55,2%
Autres comptes d'actif	6 277	4 557	1 720	37,7%
Total Net	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2016	Acquisition/ Dotations	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(22 064)	(15 547)	1 242	-	(36 369)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(22 125)	(15 547)	1 242	-	(36 430)

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 395.643 mDT au 31/12/2017 contre 313.392 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82.251 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché en devises. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 620	311 692	80 928	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 023	1 700	1 323	77,8%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes à vue	9 487	7 907	1 580	20,0%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 487	-	-	-	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 643	1 000	-	-	395 643

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	9 487	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	91 300	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	293 978	293 978
Intérêts à payer	-	-	-	878	878
Total	-	-	-	395 643	395 643

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.633.299 mDT au 31/12/2017 contre 7.025.567 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 607.732 mDT, soit un taux d'accroissement de 8,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts en dinars	6 916 620	6 417 107	499 513	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	1 457 135	239 726	16,5%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 813 492	1 663 842	149 650	9,0%
Certificats de dépôt en dinars	461 000	604 500	(143 500)	(23,7%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	47 169	41 955	5 214	12,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 504	39 885	7 619	19,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 452)	(19 570)	(6 882)	(35,2%)
Total	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 145 350	1 308 117	930 314	532 839	-	6 916 620
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	-	-	-	-	1 696 861
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567
Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	597 461	444 833	-	1 813 492
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	211 500	10 500	-	461 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 507	116 981	13 944	-	669 511
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 735	26 945	13 482	-	47 162
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	47 168	-	-	-	47 168
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 504	-	-	-	47 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 453)	-	-	-	(26 453)
Total	4 506 429	1 532 792	1 047 295	546 783	-	7 633 299

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	72 460	88 000	-	6 756 160	6 916 620
Dépôts en devises	-	-	-	669 511	669 511
Dettes rattachées	408	-	-	46 760	47 168
Total	72 868	88 000	-	7 472 431	7 633 299

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 509.410 mDT au 31/12/2017 contre 428.479 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	221 131	129 821	91 310	70,3%
Emprunts obligataires	216 312	127 047	89 265	70,3%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 819	2 774	2 045	73,7%
Ressources spéciales	288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
Ressources extérieures	117 000	111 624	5 376	4,8%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecarts de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 264	485	779	160,6%
Total	509 410	428 479	80 931	18,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	-	19 974	149 368	51 789	221 131
Emprunts obligataires	-	-	15 155	149 368	51 789	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 819	-	-	4 819
Ressources spéciales	203 977	6 331	11 188	38 015	27 504	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	6 331	11 188	38 015	27 504	83 038
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 264	-	-	-	1 264
Total	203 977	6 331	31 162	187 383	79 293	509 410

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	8 451	22 142	-	190 538	221 131
Emprunts obligataires	8 182	21 833	-	186 297	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	269	309	-	4 241	4 819
Ressources spéciales	-	-	-	287 015	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	83 038	83 038
Ressources budgétaires	-	-	-	203 977	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	1 264	1 264
Total	8 451	22 142	-	477 553	509 410

4.11.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.047 mDT au 31/12/2017 contre 276.740 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 72.307 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Etat, impôts et taxes	21 705	20 536	1 169	5,7%
Impôts sur les sociétés	30 960	-	30 960	-
Contribution exceptionnelle	4 423	3 785	638	16,9%
Organismes sociaux	39 635	35 132	4 503	12,8%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 850	(9 030)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	10 660	8 496	2 164	25,5%
Produits perçus d'avance	7 861	5 517	2 344	42,5%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 235	2 861	3 374	117,9%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation	27 290	18 271	9 019	49,4%
Comptes Etatiques créditeurs	46 344	50 162	(3 818)	(7,6%)
Créditeur divers	16 826	17 680	(854)	(4,8%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 975	3 770	4 205	111,5%
Provisions pour passifs et charges	26 428	18 238	8 190	44,9%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	8 363	8 753	(390)	(4,5%)
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 442	6 900	8 542	123,8%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 681	1 244	437	35,1%
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	349 047	276 740	72 307	26,1%

4.12.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 8.363 mDT contre 8 753 mDT au 31/12/2016.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variante entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

4.12.3- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 977.401 mDT au 31/12/2017 contre 778.226 mDT au 31/12/2016. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Capital social	160 000	-	-		160 000
Dotation de l'Etat	133 000	-	-		133 000
Réserves légales	16 000	-	-		16 000
Réserves extraordinaires	85 285	120 100	-		205 385
Réserves à régime spécial	17 802	-	-		17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352	19 438	-		150 791
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-		55 077
Réserves pour fonds social	39 656	500	-	584	40 740
Résultats reportés	54	(38)	-		16
Résultat net de l'exercice	140 000	(140 000)	198 591		198 591
Total	778 226	-	198 591	584	977 401

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 584 mDT.

La ventilation de la Réserve pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2017
Prêts Faps CT Exceptionnels	75
Prêts Faps Soins	405
Prêts Faps MT Mariage	16
Prêts Faps MT Voiture	365
Credit FAPS LT CAT 20 md	21 004
Liquidité	18 875
Réserve pour Fonds Social	40 740

4.13.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2- Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2017 à 1.372 mDT, soit le même niveau que celui de l'année 2016.

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Actions propres	(1 372)	-	-	(1 372)
Total	(1 372)	-	-	(1 372)

4.13.3- Bénéfice par action

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	198 591	140 000	58 591	41,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	84 872	84 872	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	31 915 128	31 915 128	-	-
Nombre d'actions moyen pondéré	31 915 128	31 915 128	-	-
Bénéfices revenant aux actions propres	527	371	155	41,9%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,222	4,387	1,836	41,9%

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 996.110 mDT au 31/12/2017 contre 1.038.934 mDT au 31/12/2016. il se décompose comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	69 499	13 722	19,7%
Cessions de créances	5 000	-	5 000	-
b- En faveur de la clientèle	710 889	632 264	78 625	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 746	68 266	(8 520)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 550	420 887	50 663	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	-	-
Total	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	125 221	125 221
Contre garanties	-	-	-	37 000	37 000
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	83 221	83 221
Cessions de créances	-	-	-	5 000	5 000
b- En faveur de la clientèle	175	-	-	710 714	710 889
Débiteurs par avals et acceptations	-	-	-	59 746	59 746
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	82 420	82 420
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	27 275	27 275
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	54 109	54 109
Débiteurs par cautions sur marchés publics	175	-	-	471 375	471 550
Avals billets de trésorerie	-	-	-	15 300	15 300
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	489	489
c- En faveur de l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Cautions, avals et autres garanties données	175	-	-	995 935	996 110

5.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Actions données en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

5.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	196 368	135 471	69,0%
En faveur de la clientèle	331 839	196 368	135 471	69,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	430 656	75 961	17,6%

5.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

5.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	-
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G.ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 812 076	(100 397)	(5,5%)
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 530 039	(62 765)	(4,1%)
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

5.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	(30 213)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	(11 913)
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	(13 851)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	(40 601)
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	(172 393)
Devise à livrer (SWAP)	(9 756)
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 627.052 mDT au 31/12/2017 contre 516.822 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,33% . Ils s'analynt comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Gains / Report sur opérations de SWAP	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	595 404	487 504	107 900	22,1%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 777	107 616	21 161	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	466 627	379 888	86 739	22,8%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 631	23 084	1 547	6,7%
Total	627 052	516 822	110 230	21,3%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 87.556 mDT au 31/12/2017 contre 69.722 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 631	38 052	9 579	25,2%
Commissions en produits sur opérations monétiques	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions en produits sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions en produits sur location de coffres forts	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	15 317	12 393	2 924	23,6%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions en produits diverses	13 882	9 183	4 699	51,2%
Total	87 556	69 722	17 834	25,6%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 21.150 mDT au 31/12/2017 contre 19.400 mDT au 31/12/2016 soit une augmentation de 1.750 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Intérêts nets sur bons de trésor	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(205)	(290)	85	29,3%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	91	75	16	21,3%
Pertes sur titres de placement	(5)	-	(5)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(301)	(386)	85	22,0%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	10	21	(11)	(52,4%)
Gains nets sur opérations de change	20 211	16 380	3 831	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 451	2 469	23,6%
Commissions sur change manuel	7 291	5 929	1 362	23,0%
Total	21 150	19 400	1 750	9,0%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 77.036 mDT au 31/12/2017 contre 68.875 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	Variation
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation	10 485	14 072	(3 587)	(25,5%)
Revenus des obligations	14 919	14 510	409	2,8%
Revenus des fonds gérés	2 341	6 324	(3 983)	(63,0%)
Total	77 036	68 875	8 161	11,8%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 365.239 mDT au 31/12/2017 contre 292.697 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 24,8% . Ils s'analysent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(55 787)	(41 794)	(13 993)	(33,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 599)	(8 662)	(4 937)	(57,0%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(176 247)	(145 252)	(30 995)	(21,3%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
Autres intérêts et charges assimilés	(348)	(455)	107	23,5%
Total	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 80.505 mDT au 31/12/2017 contre 109.519 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 29.014 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(57 954)	(107 585)	49 631	46,1%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(78 138)	(132 202)	54 064	40,9%
Dotations aux provisions additionnelles	(76 510)	(29 470)	(47 040)	(159,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	112 449	52 010	60 439	116,2%
Reprise de provisions additionnelles	8 044	8 618	(574)	(6,7%)
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	122 557	83 513	39 044	46,8%
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(133 842)	(93 855)	(39 987)	(42,6%)
Autres créances passées en pertes	(9 964)	-	(9 964)	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	58	15	43	286,7%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	10 098	8 786	1 312	14,9%
Dotation nette pour risques et charges	(22 551)	(1 934)	(20 617)	(1066,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(24 582)	(12 535)	(12 047)	(96,1%)
Reprises de provisions pour risques et charges	2 031	10 601	(8 570)	(80,8%)
Total	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 90.470 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 86.587 mDT au 31/12/2016. Il se détaille comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(3 345)	(4 098)	753	18,4%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(198)	(156)	(42)	(26,9%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 116	213	903	423,9%
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 004	617	1 387	224,8%
Plus values de cession sur titres d'investissement	95 906	96 142	(236)	(0,2%)
Gains sur portefeuille d'investissement	-	4	(4)	(100,0%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Total	90 470	86 587	3 883	4,5%

Courant l'exercice 2017, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.417.780 actions SFBT pour une valeur totale de 100.160 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 95.906 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 179.347 mDT au 31/12/2017 contre 162.351 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 16.996 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Salaires	(124 004)	(114 015)	(9 989)	(8,8%)
Charges sociales et fiscales	(37 206)	(33 642)	(3 564)	(10,6%)
Autres charges du personnel	(9 295)	(9 874)	579	5,9%
Charges sur assurance IDR	(6 677)	(7 423)	746	10,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 165)	2 603	(4 768)	(183,2%)
Total	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 35.110 mDT au 31/12/2017 contre 34.350 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 2,2%. Elles se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Loyers et charges locatives	(2 450)	(2 315)	(135)	(5,8%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(4 953)	(5 168)	215	4,2%
Primes d'assurances	(748)	(625)	(123)	(19,7%)
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 354)	(3 894)	540	13,9%
Impôts et taxes	(2 367)	(1 808)	(559)	(30,9%)
Fournitures de bureau	(1 868)	(2 096)	228	10,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 430)	(1 150)	(280)	(24,3%)
Missions et réceptions	(660)	(939)	279	29,7%
Dons et cotisations	(193)	(195)	2	1,0%
Jetons de présence	(349)	(306)	(43)	(14,1%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(4 480)	(4 214)	(266)	(6,3%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(2 054)	(1 935)	(119)	(6,1%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 098)	(2 310)	212	9,2%
Frais de publicité	(2 379)	(1 889)	(490)	(25,9%)
Transports et déplacements	(3 589)	(3 430)	(159)	(4,6%)
Participation au budget de l'APTBEF	(288)	(261)	(27)	(10,3%)
Documentation centrale	(817)	(845)	28	3,3%
Frais de contrôle médical	(101)	(88)	(13)	(14,8%)
Frais de formation et d'inscription	(932)	(882)	(50)	(5,7%)
Total	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 43 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 170 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Profits exceptionnels	18	147	(129)	(87,8%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	58	71	(13)	(18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1)	(9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(37)	(70)	(189,2%)
Total	(43)	170	(213)	(125,3%)

6.11- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2017
Résultat net	198 591
Réintégrations	246 348
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423
Amendes et pénalités	106
Charges diverses non déductibles	5 031
Subvention amicale BNA	3 600
Provisions pour risques divers	24 582
Provisions pour titres de placement	301
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 345
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	5 013
Provisions pour dépréciation des titres FCP	198
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Provisions pour créances douteuses	154 648
Perte sur titres de participation	560
Créances abandonnées	875
Déductions	9 140
Reprise de provisions pour risques et charges	2 031
Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	4 061
Reprise de provisions pour fonds gérés	1 932
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	1 116
Résultat corrigé avant déduction de provisions	435 799
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	301
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	1 373
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	3 649
Provisions pour créances douteuses	154 648
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Résultat corrigé après déduction de provisions	263 122
Dividendes sur titres de participations	10 570
Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 187
Plus values sur titres SFBT	95 907
Résultat fiscal	155 458
Dégrèvement fiscaux:	67 000
Résultat imposable	88 458
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 629.984 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 367.640 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.407.059 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 602.516 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 181.250 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 1.574 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net positif de 77.401 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 80.406 mDT ;
- Les cessions nettes sur portefeuille d'investissement de 6.985 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.990 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 78.075 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 100.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 10.735 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.158 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 32 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 960.548 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 448.080 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

	solde au 31/12/2017	solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	106 889	293 313	(186 424)	(63,6%)
- Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
- Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
- Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
- Correspondants débiteurs en dinars	56 157	255 111	(198 954)	(78,0%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(9 487)	(7 907)	(1 580)	(20,0%)
Liquidités en devises :	118 465	144 500	(26 035)	(18,0%)
- Caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
- Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
- Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Emprunts en dinars	(894 304)	(698 486)	(195 818)	(28,0%)
Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	37 966	(35 586)	(93,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires BNA subordonné 2017, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 300.000 dinars hors taxes.

1.4- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000	1
Placement Obligataire Sicav	5 000	-	222
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCE "AMI"	500	5 000	37
AGROSERVICES	50	-	3
Total en Dinars	7 550	11 000	357

1.5- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3.5 millions de dinars et Les intérêts ,supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017, sont de l'ordre de 4.921 dinars

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3- La BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

Emprunts	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

4- Les salaires et avantages accordés au personnel détaché de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47.484 dinars.

5- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 155.603 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de Dépôt	FILIALE	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	FILIALE	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
Total					155 603	

6- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				16 400	

7- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'Etat tunisien en date du 24 mai 2017.

8- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.

9- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

11- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'Etat des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

12- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.

13- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.

14- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars. Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290.724 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (Filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336.013 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

15- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144,957 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1 540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353
Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total Net		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836.941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777.240 dinars hors taxes.

16- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

17- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510.491 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116.631 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 482.305 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

19- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

20- La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932.390 dinars.

21- Les achats de matériel informatique effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290.089 dinars.

22- La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS », en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N° 15/2017 et 22/2017

23- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
SIACR INVEST	800	0	12
Placement Obligataire SICAV	0	2 332	93
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	10 200	3 265	284

24- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000	9 256
ASSURANCE "AMI"	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

25- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

26- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITALAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES CÈLLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

27- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 158.807 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES CÈLLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITALAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

28- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

vi. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

Rapport général

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 976 029 KDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 198 591 KDT

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608 KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407 310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des

textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- *Efficacité du système de contrôle interne*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/CSL
SAMIR LABIDI



P/ICCA
ANIS SMAOUI



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

1.2 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

(en dinars)

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000 000	1 274
PlACEMENT Obligatoire Sicav	5 000 000	-	222 014
TUNIS-RE	2 000 000	4 000 000	93 562
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	500 000	5 000 000	36 858
AGROSERVICES	50 000	-	3 373
Total en Dinars	7 550 000	11 000 000	357 081

- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3,5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017 sont de l'ordre de 4921 dinars.
- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires subordonnés émis en 2017, ainsi la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 300000 dinars hors taxes à ce titre.
- Par les deux conventions signées respectivement le 30 Juin 2017 (lot1) et le 11 Décembre 2017 (lot2), la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC (filiale de la BNA) deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

(En mille dinars)

	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

- Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC (filiale de la banque), auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47 484 dinars.
- La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N°15/2017 et 22/2017.
- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 114,303 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK	Compte de Placement	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Certificat de Dépôt	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Compte de Placement	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
TOTAL				114 303	

9. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, en 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 9,950 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	23/02/2019	180	7,56%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	09/03/2019	570	7,59%
MGA	Compte de Placement	11/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
TOTAL				9 950	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90,447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.
2. La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203,977 millions de dinars contre 212,603 millions de dinars au 31 décembre 2016.

3. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
4. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
 - L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95,458 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2017 s'élève à 2,810 millions de dinars.
7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3,868 millions de dinars.
8. La BNA a signé avec la société SIP-SICAR (filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	(En mille dinars)
			En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290 724 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336013 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144 957 mille dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353
Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836 941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777 240 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<i>(En mille dinars)</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9 650 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510 491 dinars hors taxes ;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116 631 dinars hors taxes ;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève 482 305 dinars hors taxes ;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, ainsi elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière.
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En dinars)

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

14. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932 390 dinars.
15. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290 089 dinars.
16. L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

(En dinars)

Société	INA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2017
SICAR INVEST	800 000	-	12 002
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	2 332 000	92 807
TUNIS-RE	3 000 000	466 400	64 482
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	6 400 000	466 400	114 579
Total en Dinars	10 200 000	3 264 800	283 870

17. L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent comme suit :

(En mille dinars)

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	Total
Encours au 31/12/2017	933	4 500	5 433
Intérêts 2017	53	185	238

18. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000 000	9 256 280
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	12 342 640
Total en Dinars	14 000 000	21 598 920

19. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
CTAMA	1 500 000	2 314 245
CTAMA-MGA	500 000	771 415
Total en Dinars	2 000 000	3 085 660

20. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES ŒILLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

21. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 158 807 dinars, réparti comme suit :

(En dinars)

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES ŒILLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

22. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 41,300 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
S O D I N O	Compte de Placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de Placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TOTAL				41 300	

23. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 23,440 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
MGA	Compte de Placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
TOTAL				23 440	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique

En 2017, le montant net servi s'élève à 288.000 DT.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017), est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le président et les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits, les membres du Comité Interne des Marchés et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

(en dinars)

Nature de la rémunération	Montants servis en 2017
Conseil d'administration	173 500
Comité Permanent d'audit	35 000
Comité Exécutif des Crédits	16 000
Comité Interne des Marchés	10 000
Comité des Risques	10 000
TOTAL	244 500

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	631 170		95 976	--	273 750	231 250
Total	631 170		95 976	--	273 750	231 250

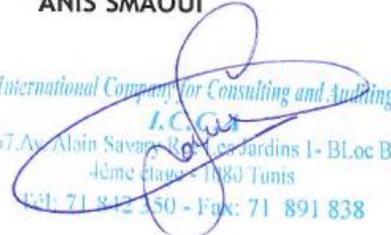
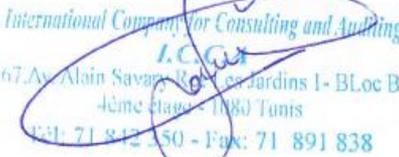
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI



P/ ICCA
ANIS SMAOUI



C- Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017

i- Bilan consolidé au 31/12/2017

(en mD)	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	En %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 278 753	1 155 540	123 213	10,7%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	65 995	69 047	(3 052)	(4,4%)
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	105 716	98 177	7 539	7,7%
AC7 - Autres actifs	5.8	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	44	(44)	(100,0%)
Total des actifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	395 709	313 401	82 308	26,3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	506 437	435 145	71 292	16,4%
PA5 - Autres passifs	5.13	374 663	349 447	25 216	7,2%
Total des passifs		9 640 829	8 673 637	967 192	11,2%
IM - Intérêts Minoritaires		384 731	385 169	(438)	-0,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	160 000	160 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Réserves consolidées	5.14	653 806	482 494	171 312	35,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 005 793	788 989	216 804	27,5%
Total des capitaux propres et passifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%

ii- Etat des engagements hors bilans consolidé au 31/12/2017

(en mD)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		710 714	632 133	78 581	12,4%
<i>c- En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 278	679 453	(115 175)	(17,0%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		78 876	54 252	24 624	45,4%
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		485 402	625 201	(139 799)	(22,4%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	6.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 214	2 267 256	95 958	4,2%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	506 617	416 261	90 356	21,7%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		506 617	416 261	90 356	21,7%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
<i>a- Participations non libérées</i>		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
Total des engagements donnés		510 449	420 302	90 147	21,4%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

iii- Etat de résultat consolidé au 31/12/2017

(en mD)	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	617 909	507 443	110 466	21,8%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	88 325	70 933	17 392	24,5%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	7.3	35 371	35 218	153	0,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	72 228	67 588	4 640	6,9%
Total produits d'exploitation bancaire		813 833	681 182	132 651	19,5%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)
CH2 - Commissions encourues		(4 457)	(1 243)	(3 214)	(258,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(366 599)	(288 721)	(77 878)	(27,0%)
Produit Net Bancaire		447 234	392 462	54 772	14,0%
Autres produits et charges					
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	93 381	89 827	3 554	4,0%
PR7 - Autres produits d'exploitation		64 738	56 547	8 191	14,5%
CH6 - Frais de personnel	7.8	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(65 934)	(74 535)	8 601	11,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 590)	(6 562)	(1 028)	(15,7%)
Résultat d'exploitation		262 708	181 286	81 422	44,9%
Autres produits et charges					
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(19 925)	3 970	(23 895)	(601,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(765)	(525)	(240)	(45,7%)
Résultat avant impôt		242 018	184 730	57 288	31,0%
Autres produits et charges					
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(29 110)	(16 873)	(12 237)	(72,5%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 432)	(3 852)	(580)	(15,1%)
Résultat net de l'exercice		208 476	164 006	44 470	27,1%
Autres produits et charges					
Intérêts minoritaires		(13 436)	(15 032)	1 596	10,6%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		195 040	148 974	46 066	30,9%

(*) Les gains sur portefeuille titres commerciales et opérations financières sont présentés en net des pertes correspondantes.

iv- Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2017

(en mD)	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		735 061	601 127	133 934	22,3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(358 691)	(284 896)	(73 795)	(25,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(6 150)	(25 707)	19 557	76,1%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 383 249)	(664 847)	(718 402)	(108,1%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		599 949	764 562	(164 613)	(21,5%)
Titres de placement		9 951	(5 950)	15 901	267,2%
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(202 285)	(144 272)	(58 013)	(40,2%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		127 909	(94 073)	221 982	236,0%
Impôt sur les bénéfices		(8 482)	(383)	(8 099)	(2114,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(485 987)	145 561	(631 548)	(433,9%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		65 519	60 267	5 252	8,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(*)	(99 150)	(236 766)	137 616	58,1%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 024)	(7 026)	(1 998)	(28,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(42 655)	(183 525)	140 870	76,8%
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'autocontrôle	(*)	(154)	94	(248)	(263,8%)
Emission d'emprunts		97 722	100 000	(2 278)	(2,3%)
Remboursement d'emprunts		(13 173)	(6 267)	(6 906)	(110,2%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 936)	29 397	(41 333)	(140,6%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(10 534)	12 079	(22 613)	(187,2%)
Autres flux de financement		(6 119)	(14 701)	8 582	58,4%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	55 806	120 602	(64 796)	(53,7%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(45 099)	-	(45 099)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(517 935)	82 638	(600 573)	(726,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(439 340)	(521 978)	82 638	15,8%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

(*) les flux de trésorerie liées aux rachats et reventes d'actions propres sont reclassés en 2016 pour des raisons de comparabilité.

v- Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2017

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : 5 Rue de Syrie, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SOFINREC Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Lac II 1053 Tunis	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.
SOVM SICAF Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	
CAP BANK Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville	TUNIS-RE Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir
Assurance AMI Compagnie d'assurance Sité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis	SODINO Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.
Promotion immobilière	
SIMPAR Promotion immobilière, 14, rue Masmouda Mutuelleville	ESSOUKNA Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
SIVIA Promotion immobilière, 51 Av Hédi Nouira Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	SPI MADINA Promotion immobilière 36 Boulevard Hédi Nouira ENNASR II 2037
LES OEILLETES Promotion immobilière 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	AGROSERVICE Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis
SOGEST Etudes et services 44 avenue Hédi Nouira Ennasr	SODET SUD Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	ZIED Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs et les passifs des filiales ne sont plus distingués entre éléments courants et non courants.

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2017, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC quatorze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 14, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidées".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.1- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez Les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2017 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES CÈILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2017:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,63%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,07%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,09%
SIACR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,60%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	74,96%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,62%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	26,553%	23,82%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,081%	0,05%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,824%	23,74%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,033%	19,26%
AMI	Mise en équivalence	25,302%	25,21%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,31%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,36%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,15%
SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	40,96%
LES ŒILLETTS	Intégration globale	99,999%	52,77%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	73,920%	46,47%
SOJET SUD	Intégration globale	74,567%	53,84%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	44,84%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,72%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
CTAMA	10,58%
COMAR	6,69%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	6,57%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	76,16%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SODINO, TUNISRE, GEVE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.418 mDT au 31/12/2017 contre 246.325 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.907 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 329	2 172	5,4%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	4	14	(10)	(71,4%)
Mouvements IBS	10 729	5 415	5 314	98,1%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 103.217 mDT au 31/12/2017 contre 242.039 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 138.822 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	214 419	(162 557)	(75,8%)
Comptes courants & autres créances	11 829	9 129	2 700	29,6%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%
Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	103 449	242 247	(138 798)	(57,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Total net	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	-	-	-	51 863
Comptes courants & autres créances	11 829	-	-	-	11 829
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	60 549	400	32 500	10 000	103 449
Total au 31 décembre 2016	207 247	19 850	15 150	-	242 247

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devise.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.566.339 mDT contre 7.245.934 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.320.405 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 066 798	1 109 356	(42 558)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 483)	(2 733)	250	9,1%
Engagements bruts commerciaux et industriels	8 936 290	7 725 214	1 211 076	15,7%
Comptes débiteurs	1 241 807	1 179 420	62 387	5,3%
Autres concours à la clientèle	7 410 147	6 270 291	1 139 856	18,2%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	204 156	179 982	24 174	13,4%
Produits constatés d'avance	(29 441)	(17 392)	(12 049)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	415 657	304 976	110 681	36,3%
Encours brut	10 437 110	9 159 114	1 167 315	12,7%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 352 804)	(1 308 594)	(44 210)	(3,4%)
Provisions sur créances classées	(1 027 202)	(1 028 692)	1 490	0,1%
Provisions additionnelles	(237 783)	(204 789)	(32 994)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(517 503)	(604 122)	86 619	14,3%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(28 530)	(38 543)	10 013	26,0%
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 870 771)	(1 913 180)	42 409	2,2%
Encours net	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2017
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses	(1 233 481)	(155 936)	124 432	-	(1 264 985)
Provisions collectives	(75 113)	(12 706)	-	-	(87 819)
Total	(1 309 058)	(168 642)	124 432	-	(1 353 268)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Engagements bruts en principal	387 127	275 191	111 936	40,7%
Intérêts et créances rattachées	28 530	29 785	(1 255)	(4,2%)
Engagements bruts	415 657	304 976	110 681	36,3%
Provisions et agios réservés	(415 657)	(304 962)	(110 695)	(36,3%)
Encours net	-	14	(14)	(100,0%)

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2017 à 101.271 mDT.

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total des créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	652 377	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	1 267 134	1 224 289	1 161 614	1 121 423	(877 516)	(771 456)	(101 457)	(215 701)
Total des créances classées	2 499 491	2 573 499	2 265 375	2 179 965	(1 265 788)	(1 205 189)	(250 739)	(346 141)
Total des créances en mDT	11 762 552	10 391 892	11 478 344	9 943 856	(1 265 788)	(1 213 481)	(289 842)	(373 607)
Taux des créances classées	21,25%	24,76%	19,74%	21,92%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	60,67%	60,28%	66,94%	71,16%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 237.783 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 32.994 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que le Groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat		Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
	(1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)				
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 282.636 mDT au 31/12/2017 contre 335.738 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une baisse de 53.102 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
1. Titres à revenu variable	32 569	41 158	(8 589)	(20,9%)
Titres de placement	26 498	25 295	1 203	4,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	9 494	17 554	(8 060)	(45,9%)
Total brut	35 992	42 849	(6 857)	(16,0%)
Provisions sur titres à revenu variable	(3 423)	(1 691)	(1 732)	(102,4%)
2. Titres à revenu fixe	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Bons de trésor	75 329	45 886	29 443	64,2%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	5 689	7 752	(2 063)	(26,6%)
Obligations	161 761	231 559	(69 798)	(30,1%)
Créances rattachées sur obligations	4 783	5 755	(972)	(16,9%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	2 477	2 477	-	-
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	28	947	(919)	(97,0%)
Parts dans les Fonds Communs de créances	-	204	(204)	(100,0%)
Total brut	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Total net	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.278.753 mDT au 31/12/2017 contre 1.155.540 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérée	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2017
Val. brute au 31/12/2017	197 310	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Valeur au 1er janvier	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Acquisitions / souscriptions	33 224	28 148	4 000	-	-	92 568	157 940
Cessions /Remboursement	(5 464)	(39 188)	-	(2 092)	(10 935)	-	(57 679)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 976	37 976
Créances rattachées	142	8 111	-	481	15	31 319	40 068
Prov. au 31/12/2017	(61 973)	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Provisions au 1er janvier	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Dotations	(22 385)	-	(197)	-	-	-	(22 582)
Reprises	1 213	-	-	-	-	-	1 213
Val. nette au 31/12/2017	135 479	226 560	25 584	1 383	76 390	813 357	1 278 753
Val. brute au 31/12/2016	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Créances rattachées	2 989	8 152	-	-	-	22 582	33 723
Provisions au 31/12/2016	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Val. nette au 31/12/2016	131 738	237 641	21 781	2 994	87 310	674 076	1 155 540

(1) Les titres de participation comprennent les titres de participations-financement (Titres en retrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2017		2016	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	39 090	19,26%	40 273	20,31%
AMI	18 400	25,21%	20 362	25,26%
SODINO	6 198	24,66%	6 198	24,75%
CAP BANK	1 711	23,74%	1 617	23,82%
GENERALE DES VENTES	596	49,81%	597	50,00%
Total	65 995		69 047	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 219.331 mDT et des amortissements et des provisions de 113.615 mDT soit une valeur nette de 105.716 mDT contre 98.177 mDT au 31/12/2016.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2017, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement Réaffectation	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Logiciels	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Amortissements	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Logiciels	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Total net (1)	1 064	(509)	-	6 144	6 699
Immobilisations corporelles	199 422	9 708	(6 367)	(6 058)	196 705
Terrains	5 912	-	-	(1 653)	4 259
Constructions	95 644	2 820	(2 057)	(2 400)	94 007
Agencements, aménagements et installations	32 656	1 030	(21)	(1 063)	32 602
Matériel de transport	5 971	731	(599)	(1 037)	5 066
Matériel et outillage	8 613	2	(3)	(8 528)	84
Mobiliers et matériel de bureau	44 456	2 573	(3 353)	755	44 431
Immobilisations en cours	1 746	2 494	-	6 817	11 057
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	-	-	-	469	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation (*)	4 107	-	(295)	-	3 812
Matériel informatique	-	23	(39)	582	566
Amortissements	(101 972)	(5 577)	4 092	6 106	(97 351)
Constructions	(31 660)	(1 921)	322	2 463	(30 796)
Agencements, aménagements et installations	(25 228)	(1 145)	10	542	(25 821)
Matériel de transport	(5 368)	(503)	532	1 743	(3 596)
Matériel et outillage	(87)	(8)	2	40	(53)
Mobiliers et matériel de bureau	(39 629)	(1 863)	3 191	1 689	(36 612)
Matériel informatique	-	(137)	35	(371)	(473)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	97 113	4 131	(2 275)	48	99 017
Total général (1)+(2)	98 177	3 622	(2 275)	6 192	105 716

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 450.279 mDT au 31/12/2017 contre 454.950 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	78 715	56 284	22 431	39,9%
Débiteurs divers	19 913	12 713	7 200	56,6%
État, impôts & taxes	9 145	1 167	7 978	683,6%
Commissions de gestion à percevoir	10 616	8 100	2 516	31,1%
Ajustements devises	5 488	4 298	1 190	27,7%
Comptes liés à la compensation (5.8.1)	26 312	23 640	2 672	11,3%
Autres comptes	7 241	6 366	875	13,7%
Actifs d'impôts sur les résultats :	52 252	82 217	(4 570)	(5,6%)
Actifs d'impôts exigibles	10 112	7 421	2 691	36,3%
Actifs d'impôts différés	42 140	74 796	(32 656)	(43,7%)
Actifs d'exploitation des filiales non financières	213 939	208 142	5 797	2,8%
Stocks de terrains à bâtir	82 088	96 036	(13 948)	(14,5%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	72 689	38 538	34 151	88,6%
Stocks de travaux immobiliers terminés	48 536	64 192	(15 656)	(24,4%)
Autres stocks	1 529	1 029	500	48,6%
Clients et comptes rattachés	9 097	8 347	750	9,0%
Autres actifs	105 373	108 307	(2 934)	(2,7%)
Prêts au personnel	37 907	36 271	1 636	4,5%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postaux	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	1 378	381	997	261,7%
Autres comptes	65 515	66 220	(705)	(1,1%)
Total Net	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)

5.8.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 395.709 mDT au 31/12/2017 contre 313.401 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82 308 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 633	311 701	80 932	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 076	1 700	1 376	80,9%
Total	395 709	313 401	82 308	26,3%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes à vue	9 553	7 916	1 637	20,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 709	313 401	82 308	26,3%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 553	-	-	-	9 553
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 709	1 000	-	-	395 709

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.560.431 mDT au 31 décembre 2017 contre 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 603.700 mDT, soit une progression de 8,7%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts en dinars	6 844 161	6 348 832	495 329	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	1 457 135	234 870	16,1%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 753 389	1 595 567	157 822	9,9%
Certificats de dépôt en dinars	453 500	604 500	(151 000)	(25,0%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	46 760	41 393	5 367	13,0%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 062	39 324	7 738	19,7%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 419)	(19 571)	(6 848)	(35,0%)
Total	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 140 494	1 308 117	862 711	532 839	-	6 844 161
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	-	-	-	-	1 692 005
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567
Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	537 358	444 833	-	1 753 389
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	204 000	10 500	-	453 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 506	116 981	13 944	-	669 510
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 734	26 945	13 482	-	47 161
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	46 760	-	-	-	46 760
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 062	-	-	-	47 062
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 419)	-	-	-	(26 419)
Total	4 501 573	1 532 383	979 692	546 783	-	7 560 431

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 506.437 mDT au 31 décembre 2017 contre 435.145 mDT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Emprunts matérialisés	210 680	127 050	83 630	65,8%
Emprunts obligataires	206 130	124 382	81 748	65,7%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 550	2 668	1 882	70,5%
Ressources spéciales	290 750	308 095	(17 345)	(5,6%)
Ressources extérieures	119 467	119 258	209	0,2%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecart de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 268	2 288	(1 020)	(44,6%)
Autres fonds empruntés	5 007	-	5 007	-
Autres fonds empruntés	3 958	-	3 958	-
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 049	-	1 049	-
Total	506 437	435 145	71 292	16,4%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	(2 000)	-	19 705	141 186	51 789	210 680
Emprunts obligataires	(2 000)	-	15 155	141 186	51 789	206 130
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 550	-	-	4 550
Ressources spéciales	203 977	10 066	11 187	38 015	27 505	290 750
Ressources extérieures	-	12 488	13 810	49 305	43 864	119 467
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Ecart de conversion sur emprunts	-	(3 690)	(2 623)	(11 290)	(16 359)	(33 962)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 268	-	-	-	1 268
Autres fonds empruntés	-	5 007	-	-	-	5 007
Autres fonds empruntés	-	3 958	-	-	-	3 958
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 049	-	-	-	1 049
Total	206 984	10 066	30 892	179 201	79 294	506 437

5.12.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que le Groupe assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, le Groupe n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'il ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires. D'autre part, le Groupe assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 374 663 mDT au 31 décembre 2017 contre 349 447 mDT au 31 décembre 2016. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Etat, impôts et taxes	23 189	22 788	401	1,8%
Impôts sur les sociétés	32 724	1 991	30 733	1543,6%
Contribution exceptionnelle	4 423	3 851	572	14,9%
Impôts différés - passif	-	38 978	(38 978)	(100,0%)
Fournisseurs divers	11 529	8 527	3 002	35,2%
Organismes sociaux	40 641	35 999	4 642	12,9%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 861	(9 041)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	11 476	9 108	2 368	26,0%
Produits perçus d'avance	7 893	5 518	2 375	43,0%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 406	3 031	3 375	111,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation et autres comptes d'attente	20 713	18 011	2 702	15,0%
Comptes Etatiques créditeurs	46 581	50 170	(3 589)	(7,2%)
Créditeurs divers	30 401	38 728	(8 327)	(21,5%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 978	-	7 978	-
Provisions pour passifs et charges	28 004	20 444	7 560	37,0%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	9 160	9 100	60	0,7%
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 675	6 900	8 775	127,2%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	2 227	3 103	(876)	(28,2%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	374 663	349 447	25 216	7,2%

5.13.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 9.160 mDT contre 9.100 mDT au 31/12/2016.

5.13.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

5.13.4- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par le Groupe sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Capital social	160 000	160 000	-	-
Dotation de l'Etat (1)	133 000	133 000	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(489)	(480)	(9)	(1,9%)
Réserves consolidés part du groupe	521 295	349 974	171 321	49,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total	1 005 793	788 989	216 804	27,5%

5.14.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.2- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 521.295 mDT contre 349.974 mDT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	496 290	312 832	183 458	58,6%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 058	40 061	(3)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 816	14 817	(1)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	442 004	258 531	183 473	71,0%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(589)	(577)	(12)	(2,0%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	12 835	24 486	(11 651)	(47,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	21 253	21 590	(337)	(1,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(9 083)	(8 934)	(149)	(1,7%)
Total	521 295	349 974	171 321	49,0%

5.14.3- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 195.040 mDT contre un résultat de même nature de 148.974 mDT au 31 décembre 2016. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	212 510	146 159	66 351	45,4%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 182)	2 946	(19 128)	(649,3%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(431)	(190)	(190)	(100,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(857)	59	59	100,0%
Total	195 040	148 974	148 974	100,0%

5.14.4- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (part du groupe)	195 040	148 974	46 066	30,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	325 275	235 285	89 990	38,2%
% par rapport aux actions en circulation	1,03%	0,74%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période	31 674 725	31 764 715	(89 990)	(0,3%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,158	4,690	1,468	31,3%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 un montant de 3.053 mDT contre 2.479 mDT au 31 décembre 2016.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 995.936 mDT au 31 décembre 2017 contre 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016. Il se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés (6.1.1)	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	25 000	58 221	232,9%
Cession créances	5 000	69 499	(64 499)	(92,8%)
b- En faveur de la clientèle	710 715	632 133	78 582	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 747	68 266	(8 519)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 375	420 756	50 619	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat (6.1.2)	160 000	160 000	-	-
Total	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)

6.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2- Actions donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	181 973	149 866	82,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	331 839	181 973	149 866	82,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	416 261	90 356	21,7%

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	-
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G. ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 676 177	35 502	2,1%
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 394 140	73 134	5,2%
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	30 213
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	11 913
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	13 851
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	40 601
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	172 393
Devise à livrer (SWAP)	9 756
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 617 909 mDT en 2017 contre 507 443 mDT en 2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,8%. Ils s'analisent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Report / Déport sur opérations de SWAPS	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	585 918	475 578	110 340	23,2%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 776	107 582	21 194	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	457 142	367 996	89 146	24,2%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 974	25 631	(657)	(2,6%)
Total	617 909	507 443	110 466	21,8%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 88.325 mDT en 2017 contre 70.933 mDT en 2016, soit une augmentation de 24,52 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 597	38 060	9 537	25,1%
Commissions sur opérations Monétique	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions sur location de coffre-fort	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil d'assistance	15 619	12 466	3 153	25,3%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions de gestion d'OPCVM	409	456	(47)	(10,3%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	67	13	54	415,4%
Commissions diverses	13 907	9 844	4 063	41,3%
Total	88 325	70 933	17 392	24,5%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.371 mDT en 2017 contre 35.218 mDT en 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Intérêts nets sur Bons du Trésor	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	789	1 961	(1 172)	(59,8%)
Dividendes & revenus assimilés	1 196	2 114	(918)	(43,4%)
Pertes sur titres de placement	(63)	(201)	138	68,7%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(816)	(680)	(136)	(20,0%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	472	728	(256)	(35,2%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	20 212	16 383	3 829	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 454	2 466	23,6%
Commissions sur change manuel	7 292	5 929	1 363	23,0%
Total	35 371	35 218	153	0,4%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 72.228 mDT en 2017 contre 67.588 mDT en 2016, soit une augmentation de 6,9%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation en rétrocession	(3)	223	(226)	(101,3%)
Revenus des titres de participation	8 228	12 646	(4 418)	(34,9%)
Revenus des obligations	14 840	14 425	415	2,9%
Revenus des fonds gérés	(5)	6 324	(6 329)	(100,1%)
Dividendes - Rubrique d'élimination	(129)	14 425	(14 554)	(100,9%)
Produits de cession de titres (conso.)	6	6 324	(6 318)	(99,9%)
Total	72 228	67 588	4 640	6,9%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 362.142 mDT en 2017 contre 287.478 mDT en 2016, soit une augmentation de 26 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(63 109)	(48 063)	(15 046)	(31,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(56 624)	(41 793)	(14 831)	(35,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(284 006)	(234 109)	(49 897)	(21,3%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 493)	(4 099)	(9 394)	(229,2%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(172 121)	(145 252)	(26 869)	(18,5%)
Emprunts	(14 391)	(4 587)	(9 804)	(213,7%)
Autres intérêts et charges	(636)	(719)	83	11,5%
Total	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 75.761 mDT en 2017 contre 101.441 mDT en 2016, soit une régression de 25,3 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(155 936)	(162 478)	6 542	4,0%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Autres créances passées en pertes	(144 002)	(93 991)	(50 011)	(53,2%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	126 128	66 514	59 614	89,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(26 481)	(13 378)	(13 103)	(97,9%)
Reprises sur provisions diverses	2 696	11 461	(8 765)	(76,5%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	132 653	92 299	40 354	43,7%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 078	3 088	(1 010)	(32,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(246)	(41)	(205)	(500,0%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	55	85	(30)	(35,3%)
Total	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 93.381 mDT en 2017 contre une somme nette positive de 89.827 mDT en 2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(2 010)	(2 013)	3	0,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	948	57	891	1563,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	2 004	965	1 039	107,7%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 539	729	810	111,1%
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	95 907	96 141	(234)	(0,2%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Gains (perte) sur titres consolidés	6	83	(77)	(92,8%)
Total	93 381	89 827	3 554	4,0%

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 193.360 mDT en 2017 contre 175.013 mDT en 2016, soit une régression de 10,5%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Salaires	(133 514)	(122 576)	(10 938)	(8,9%)
Charges sociales et fiscales	(39 974)	(36 110)	(3 864)	(10,7%)
Autres charges du personnel	(10 660)	(11 419)	759	6,6%
Charges sur assurance IDR	(6 735)	(7 461)	726	9,7%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 354)		(2 354)	-
Variation des congés à payer	(123)	2 553	(2 676)	(104,8%)
Total	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 765 mDT en 2017 contre 525 mDT en 2016. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(704)	(545)	(159)	(29,2%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	58	71	(13)	(18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1)	(9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(40)	(67)	(167,5%)
Total	(765)	(525)	(240)	(45,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2017 la charge nette s'élève à 29.110 mDT contre 16 873 mDT en 2016. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(32 576)	(14 075)	(18 501)	(131,4%)
Résulta net d'impôt différé	3 466	(2 798)	6 264	223,9%
Total	(29 110)	(16 873)	(12 237)	(72,5%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 485.987 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 376.370 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.383.249 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 599.949 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 202.285 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 127.909 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net négatif de 42.655 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 65.519 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 99.150 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.024 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 55.806 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 97.722 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 13.173 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.936 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 10.534 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 957.275 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 439.340 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

	solde au 31/12/2017	solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	110 163	223 231	(113 068)	(50,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 326	2 175	5,4%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	(69 585)	76 084	109,3%
- Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
- Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
- Correspondants débiteurs en dinars	59 432	254 570	(195 138)	(76,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(9 553)	(7 864)	(1 689)	(21,5%)
Liquidités en devises :	118 465	145 006	(26 541)	(18,3%)
- Caisse en devises	8 942	6 995	1 947	27,8%
- Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
- Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 956	(7 756)	(15,8%)
Emprunts en dinars	(894 305)	(628 900)	(265 405)	(42,2%)
Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	46 696	(44 316)	(94,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers Consolidés de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	500	5 000	37
Total en Dinars	2 500	9 000	130

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3.5 millions de dinars et Les intérêts ,supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017, sont de l'ordre de 4.921 dinars

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 88.000 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
Total					88 000	

- 4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				16 400	

- 5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.
- 6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.
L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.
- 7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- 8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.
- 9- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

- 10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.
- 11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.
- 12- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

- 13- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	9 400	933	179

- 14- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000	9 256
AMI	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

- 15- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

16- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

17- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

vi- **Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2017**

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA » qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 1 005 793 KDT y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à 195 040 KDT

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque Nationale Agricole au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608 KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407 310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des

textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017

Tunis, le 10/04/2018

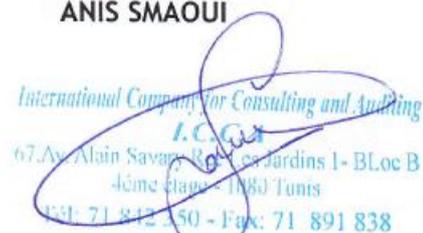
Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI



Samir LABIDI
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
1073 Monastir, Tunisie
Tél: 71 950.252
Fax: 71 951.296

P/ ICCA
ANIS SMAOUI



International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A.
67, Av. Alain Savary, Rd. Les Jardins I- Bloc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

